

Précarité des étudiants en intervention sociale en France:

Des actions collectives et citoyennes au sein des EFTS

à valoriser dans le cadre de leur formation professionnelle ?

Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale Français, adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions le 21 janvier 2013, rappelle les chiffres publiés par l'INSEE pour l'année 2010 et dresse un constat sévère sur la pauvreté en France.

La France compte de 8,5 à 8,6 millions de pauvres, soit environ 14 % de la population de 2010 à 2012 et 20 % des enfants. Le niveau de vie des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a diminué, près de la moitié d'entre elles vivaient en 2012 avec moins de 784 euros par mois.

Depuis quelques années, la pauvreté touche de nouvelles catégories sociales telles que les « travailleurs pauvres ». Depuis la fin des années 1990, ce sont les familles monoparentales et les jeunes qui sont principalement concernés¹.

Les étudiants ne sont pas en reste. En effet sur 2 275 000 étudiants en France², 107 000 étudiants seraient dans une situation de précarité et 45 000³ dans une situation d'extrême pauvreté⁴. Les enquêtes de l'Observatoire national de la vie étudiante ont montré les difficultés rencontrées par les étudiants des universités dans leur vie quotidienne (logement, santé, budget, sociabilité...), voir leur situation de précarité.

Mais qu'en est-il pour les étudiants en travail social ?

1° Les difficultés rencontrées par les étudiants en formation sociale :

Il ressort de trois enquêtes effectuées en Ile de France, en Rhône Alpes et en Pays de la Loire, que les étudiants des établissements de formation en travail social connaissent d'une part les mêmes difficultés que n'importe quel étudiant.

Par exemple, il ressort de l'enquête menée par l'IFTS d'Echirolles en Rhône Alpes que *de plus en plus d'étudiants (...) se retrouvent dans une situation de précarité et souvent même de grande pauvreté. Pour la période du 26 août 2013 au 30 novembre 2013, 26 demandes d'interventions du Fonds d'Aide d'Urgence ont été faites à l'Institut de formation de travailleurs sociaux (IFTS) d'Echirolles. Chaque demande nécessite*

¹ Dequire Anne-Françoise, « Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance », *Pensée plurielle* 1/ 2007 (n° 14), p. 95-95

² www. education. gov. fr.

³ Observatoire de la vie étudiante

⁴ J.-F. Dauriac (2000), Rapport à C. Allègre sur l'aide...

de 3h à 5h d'accompagnement par le directeur général adjoint. Toutes les demandes ne débouchent pas par une saisie de la commission du Fond d'Aide d'Urgence.

La plupart de ses personnes font état de difficultés financières affectant la possibilité d'assumer leurs besoins fondamentaux à savoir :

- *L'alimentation : les personnes en formation de niveau III, sans enfants, ont plutôt tendance soit à ne pas s'alimenter, soit à avoir recours à la récupération (fin de marché, poubelle de supermarchés...). Il est frappant de constater que la demande de secours alimentaires ou le recours aux banques alimentaires est le fait des personnes en formation de niveau V (AMP).*
- *La santé : la plupart n'ont pas de mutuelle. Les situations de ruptures (familiales, affectives...) entraînent une fragilisation extrême de ces personnes. Bon nombre de personnes auraient besoin d'un accompagnement psychologique afin de pouvoir être disponibles à la formation, mais ne le font pas en raison du coût de ces accompagnements. Un certain nombre a également des problèmes d'addiction (stupéfiants, alcool...)... Ils n'ont pas accès aux services de médecine préventive (CROUS).*
- *Le logement : paiement des loyers, factures énergétiques, taxes... de très nombreux témoignages font état de personnes qui ne chauffent pas leur logement, n'utilisent que de l'eau froide...*
- *Les transports : la plupart n'ont pas les moyens d'entretenir un véhicule ce qui pose problème par rapport aux stages, pas toujours desservis par les transports en commun pour des raisons soit de territoire, soit d'horaires.*
- *La culture : Cet accès est un droit fondamental. Le problème est que cette préoccupation n'est pas vécue comme une préoccupation légitime par les personnes sollicitant un secours. Elles considèrent normal de ne pas en revendiquer l'accès. (extrait de l'enquête 2013 IFTS Echirolles)*

Les caractéristiques territoriales (géographiques, climatiques...) des lieux de formation peuvent également accentuer les obstacles de ces étudiants. (Frais de transport, d'hébergement

A ces difficultés s'ajoutent des complications spécifiques aux étudiants en formation sociale du fait des contraintes imposées par le système de l'alternance et la semaine de 35h.

2° Quelques exemples d'aides proposées :

a) Les bourses

Les étudiants en travail social peuvent percevoir des bourses allouées par les Conseils Régionaux. Cependant elles sont de ce fait différentes d'une région à l'autre et sont moindres que celles perçues par les étudiants universitaires et versées par l'Etat. L'iniquité est alors plus criante.

b) La gratification des stages

L'Etat a voulu rétablir une certaine équité et améliorer le statut des stagiaires par le vote de la loi du 10 juillet 2014 prévoyant l'extension de la gratification des stages de plus de deux mois à tous les lieux des stages; ce qui était vertueux, dans la perspective même d'atténuer la précarité pour les étudiants. Mais cette loi a posé de nouveaux problèmes notamment concernant la raréfaction des stages.

Alors que le champ d'application de la gratification avait déjà été étendu en 2013 – extension suspendue un temps, compte tenu de son impact négatif sur l'alternance dans les formations sociales, par une circulaire conjointe des ministres des affaires sociales et de l'enseignement supérieur - la loi de juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires est venue étendre définitivement cette obligation poussant à l'asphyxie l'alternance dans les formations sociales.

Adopté en juillet 2014, le texte s'applique à tous les niveaux de formations. Il vient questionner directement la mise en stage des étudiants en travail social et plus globalement les modalités de leur professionnalisation. L'Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale (UNAFORIS) a été reçue à plusieurs reprises tant par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) que par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) à ce sujet. A ces occasions, l'UNAFORIS a alerté sur le risque de blocage complet du système. Plusieurs travaux portant tant sur la ventilation des stagiaires que sur des préconisations pour améliorer la mise en stage ont été réalisés et portés à la connaissance des services du Premier Ministre comme du gouvernement. Une lettre ouverte aux employeurs a également été largement diffusée à nos partenaires de même qu'un vademécum explicitant les modifications apportées par ces nouvelles réglementations. A la rentrée de septembre 2014, une cellule de crise s'est constituée pour assurer une veille active sur les difficultés de mise en stage. Un lien constant a été tissé avec la DGCS dans la perspective de la rédaction du décret d'application puis d'une instruction de la DGCS à ses services. Sans pour autant régler le problème, cette instruction vient assouplir certaines modalités de mise en stage, et du même fait diminuer le nombre d'étudiants susceptibles de bénéficier de la gratification.

En parallèle la réflexion s'est renforcée au sein du réseau de l'UNAFORIS sur les modalités d'acquisition des compétences attendues des personnes en formation de travail social. Ce chantier, stratégique constitue un enjeu majeur pour les formations en travail social. Il constitue une des priorités de travail en 2015 mais ne résout en rien la question de la précarité.

c) Des actions collectives et citoyennes au sein des EFTS

Les étudiants eux même s'organisent au sein de leur école pour s'entraider. De multiples formes existent : Certains mettent en place une caisse de solidarité, d'autres organisent un partenariat avec la banque alimentaire afin de permettre la distribution de colis alimentaires.

De nombreuses autres initiatives existent telle que l'ouverture d'un espace collaboratif numérique permettant de mettre en relation les étudiants pour inciter au covoiturage.

3° Les enjeux sont alors multiples:

Comment permettre aux étudiants en formations sociales de bénéficier des mêmes droits que les autres étudiants tout en tenant compte de leur spécificité ?

Comment accompagner les étudiants en formations sociales quand ils sont eux-mêmes en difficulté ? Est-ce aux établissements de formation en travail social de les

accompagner ou doivent-ils être redirigés vers le droit commun ? Sont-ils finalement si différents de toutes personnes en situation de précarité ?

Les établissements de formation en travail social ne doivent-ils pas veiller à déconnecter l'accompagnement pédagogique de l'accompagnement social ?

Quelles actions sont mises en places par les étudiants en faveur de leurs camarades en difficultés ? Comment s'organisent-ils ? Comment valoriser ces actions collectives ? N'aurait-on pas intérêt à valoriser ces actions citoyennes et communautaires⁵ dans les cursus de formation ?

Comment pédagogiquement de telles situations peuvent elles, avec toute la déontologie nécessaire, être reprises, comprises, dans le processus de professionnalisation des étudiants concernés et des autres qui les côtoient dans la formation ?

Ceux sont toutes ces questions, au cœur de l'actualité, que nous nous proposons, à l'UNAFORIS⁶ de mettre en débat dans le cadre d'un forum.

⁵ La pratique de l'action communautaire, Henri Lamoureux, Jocelyne Lavoie, Robert Mayer, Jean Panet-Raymond, Éditions Presse de l'université du Québec, 2^e édition actualisée, 2008 : « L'action communautaire désigne toute initiative, issue de personnes, de groupes communautaires, d'une communauté (géographique locale, régionale, nationale ; d'intérêts ; d'identités) visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun... »

⁶ UNAFORIS : Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale

Bibliographie :

Ouvrages et articles

- Beauchard J., 1981, in De Robertis C., L'intervention collective en travail social, Centurion, 1987.
- Dauriac J.-F. (2000), Rapport à C. Allègre sur l'aide social aux étudiants, février.
- Dequire Anne-Françoise, « Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance », Pensée plurielle 1/ 2007 (n° 14), p. 95-95
- Henri Lamoureux, Jocelyne Lavoie, Robert Mayer, Jean Panet-Raymond : La pratique de l'action communautaire Éditions Presse de l'université du Québec, 2^e édition actualisée, 2008.

Rapports/ Enquêtes diverses

- Enquête nationale « Conditions de vie 2003 », Observatoire de la vie étudiante.
- Etude commandée par le Grif, réalisée par Danièle Lefèbvre sous la direction de Brigitte Berrat, avec la collaboration de Christine Commeau, François Hallery et Paul Hoornaert.
- Enquête 29 novembre 2013 IFTS : « Accompagner les étudiants en difficultés à l'IFTS » Rhône Alpes
- Enquêtes sur les conditions de vie des personnes en formation Safrants Angers : mars avril 2012
- Le Plan pluriannuel Français contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions le 21 janvier 2013
- Le rapport du CSTS sur l'action collective (1988)

Sites internet :

- <https://actioncommunautaire.wordpress.com/definitions>
- www.unaforis.eu
- www.social-sante.gouv.fr
- www.education.gouv.fr
- www.insee.fr
- www.ove-national.education.fr : Observatoire de la vie étudiante
- www.legifrance.gouv.fr (loi du 10 juillet 2014 et loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale)